

Elevage bovin, ovin et caprin : montant des aides Pac 2023



© 2023 Les Echos Publishing

Pour la campagne 2023, les montants provisoires servant de base au calcul des acomptes des aides bovines, ovines et caprines ont été fixés comme suit pour les départements métropolitains, hors Corse. Sachant que, comme toujours, les montants définitifs seront déterminés ultérieurement en fonction du budget disponible et du nombre des demandes.

Précision : en principe, selon le ministère de l'Agriculture, ces aides viennent de faire l'objet du paiement d'un acompte à hauteur de 70 %, le solde devant être versé à partir de la mi-décembre.

Aides ovines et caprines

Pour la campagne 2023, les montants des aides ovines et caprines (en France métropolitaine, hors Corse) ont été fixés, par animal primé, à :

- aide ovine de base : 19 € ;
- majoration accordée aux 500 premières brebis primées à l'aide de base : 2 € ;
- aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (c'est-à-dire des éleveurs qui détiennent pour la première fois un cheptel ovin depuis 3 ans au plus) : 6 € ;

– aide caprine : 14,40 €.

Aides bovines

Les montants de la nouvelle aide aux bovins de plus de 16 mois (en France métropolitaine, hors Corse) pour 2023 ont été fixés comme suit :

– montant unitaire supérieur : 98 € par UGB ;

– montant unitaire de base : 54 € par UGB.

[Arrêté du 3 octobre 2023, JO du 5](#)

© 2023 Les Echos Publishing